



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fromages

Question écrite n° 93777

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention bienveillante de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les aides de l'État réservées aux entreprises des régions en reconversion du « beurre/poudre » vers les produits de grande consommation, alors même que les entreprises régionales rencontrent des difficultés dans l'accès aux aides publiques pour leurs investissements. Les entreprises régionales sont inquiètes car cette politique déséquilibrée alimente une distorsion de concurrence au détriment des entreprises régionales, avec en enjeu la perte de débouchés. Attaché à préserver l'avenir des producteurs de lait dans l'est de la France, il souhaite connaître les mesures qui seront entreprises afin que cette situation prenne fin.

Texte de la réponse

La réforme de la politique agricole commune a programmé de 2004 à 2007 des baisses des prix d'intervention de 25 % pour le beurre et de 15 % pour la poudre de lait qui affectent fortement les entreprises productrices de ces produits. La reconversion de ces outils est nécessaire vers des productions mieux valorisées, tels la mozzarella ou des fromages dont le marché se développe. L'attribution d'aides nationales et européennes à ces reconversions se justifie par la nécessité d'améliorer la valorisation du lait et de sécuriser la collecte. Les entreprises de l'est de la France sont, à ce titre, dans une situation spécifique : elles se sont en effet orientées vers des productions fromagères de qualité, au lait cru ou bénéficiant de signes officiels de qualité, qui permettent une meilleure valorisation du lait. En outre, ces entreprises bénéficient de manière significative des aides d'État qui privilégient les investissements fromagers sous reconnaissance officielle de qualité et au lait cru. Ainsi, la précédente programmation européenne 1994-1999 avait permis d'octroyer aux régions de l'Est près de 35 % du total des crédits affectés aux investissements laitiers français alors qu'elles représentent moins de 10 % de la collecte française de lait. Dans la programmation actuelle 2000-2006, ces régions figureront également parmi les premières bénéficiaires des aides de l'État et du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93777

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4814

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6463